



**FORMATION CONTINUE 2021**

**VISIOCONFERENCE**

**DROIT EUROPEEN ET DROIT DU TRAVAIL**

**DROIT A LA DECONNEXION ET AU REPOS  
ET TEMPS DE TRAVAIL  
EN DROIT DU TRAVAIL FRANCAIS ET EN DROIT  
EUROPEEN**

**Mercredi  
17 novembre  
De 14h30 à 17h30**

**Pierre SANTI**  
Avocat au Barreau de Pau  
Associé Darmendrail & Santi  
Spécialisé en droit du travail et droit international et de l'Union européenne

**80€ la séance  
60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'utiliser le droit européen dans les dossiers du droit du travail, notamment en ce qui concerne le temps de travail, les congés et le repos.

**Pré requis :**

Être Avocat.

**Programme :**

- Introduction et rappel des fondamentaux
- Heures supplémentaires
- Convention de forfait-jours
- Congés payés
- Astreintes
- Cas particuliers du cadre-dirigeant

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP ([edasop.fr](http://edasop.fr)) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap:**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)